

Perpignan, le 8 décembre 2022

Décision n°2022-067 du 8 décembre 2022 portant nomination d'un administrateur provisoire du service universitaire des activités physiques et sportives de l'université de Perpignan Via Domitia

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-2 et D 714-41 et suivants ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu les statuts du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) ;
Vu la délibération UPVD/CA 2020/24-11 n°01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université,

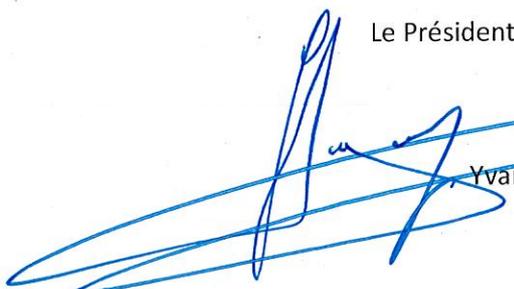
DECIDE

Article 1^{er} - Monsieur Yvan Verdié, professeur d'éducation physique et sportive est nommé administrateur provisoire du service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS).

Article 2 - Cette décision prend effet à compter du 17 septembre 2022 et prend fin à compter de la prise de fonction effective du directeur(trice) du SUAPS.

Article 3 - La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur la liste « admin-info », « étudiants » et sur le site internet de l'Université.

Le Président de l'Université


Yvan AUGUET

